

VOLMERANGE INFOS

*Lettre d'Informations Municipales
de Volmerange-les-Mines*

N° 33/ novembre 2016



La boîte aux lettres du Père Noël

Chers enfants,

Le Père Noël installera sa boîte aux lettres à l'entrée de la mairie, place Raymond Locatelli, **le lundi 28 novembre**.

Venez y glisser votre lettre ou votre dessin, vous recevrez certainement une réponse...

Déposez votre courrier **avant le 18 décembre au soir**.

Inscrivez bien votre nom et votre adresse. Le Père Noël répond à tout le monde !

Il est inutile de mettre un timbre, le courrier adressé au Père Noël est gratuit.

Concours d'illuminations de Noël

Fidèle aux traditions, la municipalité de Volmerange les Mines met un point d'honneur à décorer notre village chaque année pour Noël.

Tous les ans, un concours d'illuminations de Noël est organisé afin d'encourager les Volmerangeois à participer à l'embellissement de notre village.

Deux catégories sont mises en place: illuminations des maisons (façade, balcon, jardin) et décoration des vitrines de commerces.

Chaque année, les gagnants ne manquent pas d'imagination pour embellir notre bourg, enchanter le cœur et émerveiller le regard des petits et des plus grands lors des fêtes de Noël.

La remise des récompenses se déroulera le vendredi 6 janvier 2017 lors de la cérémonie des vœux du maire.

Les lauréats seront récompensés en bons d'achats valables dans les commerces volmerangeois.

Le bulletin de participation est à retirer en mairie dès **le lundi 21 novembre**.

Créez le sapin de Noël le plus original possible

Bientôt Noël ! Parallèlement au concours d'illuminations, le comité culturel municipal vous propose de fabriquer le sapin de Noël le plus original en utilisant tous les matériaux et/ou objets possibles, en deux ou trois dimensions.

L'humour n'est pas interdit ! Laissez libre cours à votre imagination...

Installez-le devant chez vous, visible depuis la rue. Le jury passera durant la semaine du 20 décembre.

Pour participer, inscrivez-vous **avant le 15 décembre** en mairie ou par mail à l'adresse : mairie@volmerangelesmines.fr.

La remise des récompenses se déroulera le vendredi 6 janvier 2017 lors de la cérémonie des vœux du maire.

Les lauréats seront récompensés en bons d'achats valables dans les commerces volmerangeois.

PETITION concernant le projet de péage de l'A31 bis

A partir du mercredi 23 novembre, vous pourrez venir signer une pétition en mairie ou sur le site de la commune www.volmerangelesmines.fr.

Bonjour, je suis votre facteur

Lors de mes tournées sur la commune de Volmerange les Mines, nous aurons peut-être l'occasion de nous rencontrer.

Pour une meilleure qualité de distribution, je vous invite à bien indiquer sur votre boîte aux lettres toutes les personnes physiques et morales localisées à votre adresse.

Par ailleurs, je peux vous rendre de nombreux services pratiques : informations, commandes et livraisons de produits de La Poste (timbres, enveloppes prêt-à-poster...). Sur simple demande, ils vous seront livrés à domicile.

Présent 6 jours sur 7, je reste à votre écoute pour échanger sur vos besoins et nos services.

Bien cordialement,
Votre facteur

Volmerange les Mines d'hier à aujourd'hui

Gilbert THILE, adjoint au maire en charge du patrimoine mais aussi "amoureux" de son village et Jean Michel DIDELOT, correspondant du Républicain Lorrain, vous proposent de revivre le passé volmerangeois mais aussi le présent à travers une exposition de photographies qui se déroulera **le samedi 26 et le dimanche 27 novembre de 10h à 18h** au Mille Club de Volmerange les Mines.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le **samedi 26 novembre à 12h**.

Venez nombreux !

Vente de sapins

Une vente de sapins (épicéa, nordmann, de 80 cm à 2m50) aura lieu sur la place Raymond Locatelli du **lundi 28 novembre** au **samedi 24 décembre**.

5% des bénéfices seront reversés à l'école primaire de Volmerange les Mines.

Les Restos du Cœur

Comme chaque année, André SCHONNE et son équipe organisent une collecte de produits alimentaires et d'hygiène destinée aux "Restos du Cœur" du **21 au 26 novembre** au « Local Jeunes » place Raymond Locatelli à côté de la mairie.

On compte sur vous !



LE TELETHON FETE SES 30 ANS : TELETHON-VOLME REpond « PRESENT »

En 30 ans, le combat des parents pour la vie de leurs enfants atteints de maladies rares est devenu le combat de tous.

Fidèle au rendez-vous annuel, TELETHON-VOLME prépare sa journée de solidarité **samedi 3 décembre**.

Une équipe de bénévoles s'est déjà engagée pour vous cuisiner un excellent bœuf bourguignon et une soupe d'automne.

Quelques associations ont répondu également « présent » pour vous proposer des activités qui se dérouleront place Raymond Locatelli le matin, au gymnase André Leick l'après midi

Si vous souhaitez participer activement en aidant à la préparation, au montage des stands, en proposant des activités, en offrant des légumes ... contactez : Sylviane Zastawnik Tel. 03 82 50 64 19 / syl.alzin@orange.fr

Pensez à réserver votre repas !

Par ailleurs, l'école récoltera des piles usagées et des cartouches d'encre qui seront ensuite recyclées. **Jusqu'au 15 décembre**,

Une pile = Un don pour le Téléthon. Venez déposer vos piles et cartouches **en mairie**.

Un geste pour l'environnement et un geste pour la recherche contre les maladies !

Don du sang : simple et irremplaçable

Aucun produit artificiel ne peut remplacer le sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable, indispensable pour sauver la vie des accidentés et des malades. Les besoins étant en constante augmentation, notamment du fait du vieillissement de la population, il est essentiel de continuer à donner, mais aussi de recruter de nouveaux donateurs. L'association pour le don du sang bénévole de Volmerange et environs organise une collecte le **mercredi 7 décembre** à la salle des fêtes de Volmerange de **15h30 à 19h**.

N'hésitez pas à donner votre sang, vous pouvez contribuer à **sauver une vie** !

Quand le trottoir appartient aux riverains !!!!! Le Code de la Route s'applique-t-il ?

Parfois les trottoirs, au regard du cadastre, font partie de l'unité foncière appartenant aux riverains. On pourrait penser que le propriétaire peut donc stationner son véhicule à cet endroit. Monsieur Jean-Louis MASSON, sénateur de la Moselle, a posé une question dans ce sens à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et voici la réponse ministérielle qui lui a été faite :

Le Maire exerce à l'intérieur de l'agglomération ses pouvoirs de police de la circulation sur l'ensemble des voies publiques (départementale, intercommunale ou communale) et les voies privées ouvertes à la circulation publique. Le Maire doit donc s'assurer de la commodité de passage ; de la sûreté et de la sécurité des usagers. A ce titre, le Code de la Route s'applique sur les trottoirs où les piétons peuvent circuler qu'ils fassent partie du domaine public ou du domaine privé.

Fête de Noël à l'école

Dimanche 11 décembre, les élèves des écoles maternelle et élémentaire fêteront Noël.

A 14 heures précises, le Père-Noël arrivera en ... Papamobile et distribuera des bonbons aux enfants sages. S'en suivra un superbe spectacle des élèves avec chants, danses, saynètes,

Pour immortaliser l'instant, les enfants pourront être photographiés avec le Père- Noël.

Et pour les plus gourmands : vin chaud, bûches de Noël, crêpes et autres gourmandises à volonté.

Enquête « Budget de Famille »

L'INSEE réalise entre le 19 septembre 2016 et le 16 septembre 2017, une enquête sur la consommation et le budget des ménages appelée « Budget de famille ».

L'enquête a pour objectif de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages. Ainsi, elle permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages.

Quelques ménages volmerangeois seront sollicités.

Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Merci par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Informations diverses

- **Le mètre cube d'eau potable n'a pas augmenté : il est toujours de 0,90 € HT par m³ soit le prix le plus bas des 20 communes de la Communauté de communes de Cattenom et Environs.**

La CCCE a fixé le montant de la redevance assainissement à 2,05 € à compter du 1^{er} septembre soit une augmentation de 0,30 € Valérie CARDET et Maurice LORENTZ, conseillers communautaires, n'ont pas voté cette augmentation.

L'hiver arrive. Veillez à ce que vos voitures soient garées correctement et ne gênent pas ou n'empêchent pas le déneigement par le tracteur.

- **Vttistes, randonneurs, cueilleurs de champignons : attention !** Consultez le site internet ou les panneaux d'affichage pour connaître les zones de chasse. Prochaines battues : **Dimanche 20 novembre, Samedi 3 décembre, Samedi 10 décembre, Dimanche 18 décembre.**
 - La société Bormann procédera **au balayage des caniveaux le mardi 6 décembre** (sous toutes réserves).
 - Permanence de la Mission Locale Mobile Rurale **le mercredi 7 décembre et le mercredi 28 décembre** de 9h45 à 10h30, place Raymond Locatelli.
 - La benne à déchets verts prend ses quartiers d'hiver. Elle sera de retour au printemps.
 - Madame Joëlle GENDT, **écrivain public**, tient ses permanences **le mercredi de 9h à 11h** en mairie.
 - Monsieur Marc CHATEL, **conciliateur de justice** assurera ses permanences, **sur rendez-vous, le vendredi 2 décembre et le vendredi 16 décembre de 15h à 17h**, en mairie.
- Contact pour rendez-vous : Marc CHATEL 06.50.70.12.18.**
-